



DECISION n°1089635
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur cofinancement FEADER
Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Île-
de-France

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Ile-de-France signée le 24 mai 2017,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale,

DÉCIDE :

Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'appel à projet « Investissements environnementaux-PCAE » (mesures 4.1 et 4.4) du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 d'Ile-de-France et l'année 2020 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL			
Mesure 4.1	-	173 583€	173 583 €	-	-	173 583€
Mesure 4.4	-	6 120€	6 120 €	-	-	6 120€
TOTAL	-	179 703€	179 703 €			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles au 11^e programme d'intervention de l'Agence listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : - 3 AOUT 2020

La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

¹ Top-up : sans cofinancement

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

DPT	Commune	Mesure du PDRR	Nom attributaire	Majoration	Type d'investissement	Montant retenu	Montant attribué AESN
95	Commeny	4.1.1	EARL ST JACQUES	MAEC	Broyeur	25 000,00 €	12 500,00 €
78	Aulnay sur Mauldre	4.1.1	EARL des Limons	-	Herse étrille	15 940,00 €	7 970,00 €
78	Les Alluets le Roi	4.1.1	CUMA d'Orgeval	Collectif + AB	Houe rotative	14 950,00 €	7 475,00 €
78	Gazeran	4.4	SCEA Batonceau		Bineuse	7 440,00 €	2 976,00 €
78	Marcq	4.1.1	SCEA de la Mare		Ecimeuse	20 500,00 €	14 350,00 €
77	ST SAUVEUR SUR ECOLE	4.1.1	EARL GRISEZ Xavier		Plantation de 204 arbres	8 160,00 €	6 120,00 €
77	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	4.1.1	EARL THIERRY	AB	Mise en place des arbres	1 035,30 €	776,48 €
77	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	4.1.1	GAEC COLLUMEAU	Collectif + AB	Bineuse maïs	6 750,00 €	2 700,00 €
77	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	4.1.1	EARL LA GRANDE BORNE	AB	Bineuse	31 050,00 €	12 420,00 €
77	THENISY	4.1.1	CUMA DE MONTEBRIE	Collectif + AB	Broyeur	10 400,00 €	6 240,00 €
77	MELZ SUR SEINE	4.1.1	ROCIPON Nicolas	Collectif + AB	Ecimeuse	5 647,75 €	3 953,42 €
77	ST MARS VIEUX MAISONS	4.1.1	EARL JAILLARD DENIS	AB	Mulcheuse	20 500,00 €	12 300,00 €
94	PERIGNY SUR YERRES	4.1.1	EARL LENOBLE et fils	Collectif + AB	Ecimeuse	10 742,00 €	7 519,40 €
94	MANDRES LES ROSES	4.1.1	EARL RAEHM	Collectif + AB	Ecimeuse	4 110,25 €	2 877,175 €
				Collectif	Ecimeuse	20 500,00 €	10 250,00 €
				Collectif	Rouleau Faca	13 000,00 €	6 500,00 €
				AB	Bineuse pomme de terre	5 290,00	3 174,00 €
				AB	Bineuse panais	5 290,00	3 174,00 €
				AB	Désherbeur thermique	22 169,65	13 301,79 €
				AB	Bineuse	31 050,00 €	18 630,00 €
				Collectif	Houe rotative	14 950,00	8 970,00 €
				Collectif	bineuse autoguidée avec camera	15 525,00 €	7 762,50 €
				Collectif	bineuse autoguidée avec camera	15 525,00 €	7 762,50 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Sous mesure 4.1	Sous mesure 4.2	Sous mesure 4.4	Sous mesure 8.2	Imprévus	TOTAL
Décision n°1060155	16 936 €	0 €	12 500 €	0 €	114 €	29 550 €
Décision n°1060993	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
Décision n°1063893	38 507 €	0 €	0 €	0 €	64 €	38 571 €
Décision n°1064107	0 €	0 €	26 081 €	0 €	258 €	26 339 €
Décision n°1066146	5 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 250 €
Décision n°1048031	125 600 €	0 €	13 000 €	11 020 €	0 €	149 620 €
Décision n°1067275	148 000 €	0 €	10 500 €	6 820 €	0 €	165 320 €
Décision n°1068890	67 150 €	0 €	729 €	0 €	2 301 €	70 180 €
Décision n°1070502	107 906 €	0 €	5 989 €	0 €	2 111 €	116 005 €
Décision n°1074581	44 698 €	0 €	1 374 €	0 €	1 400 €	47 472 €
Décision n°1078799	303 968 €	25 000 €	9 026 €	0 €	0 €	337 994 €
Décision n°1080212	499 086 €	35 993 €	420 €	0 €	0 €	535 499 €
Décision n°1082165	131 086 €	0 €	0 €	0 €	246 €	131 332 €
Décision n°1083195	11 316 €	0 €	10 212 €	0 €	0 €	21 528 €
Décision n°1084429	136 654 €	0 €	0 €	0 €	0 €	136 654 €
Décision n°1085992	19 548 €	0 €	3 818 €	0 €	0 €	23 366 €
Décision n°1087152	268 515 €	0 €	0 €	0 €	0 €	268 515 €
Décision n°1087448	129 851 €	0 €	0 €	0 €	0 €	129 851 €
Décision n°1089635	173 583 €	0 €	6 120 €	0 €	0 €	179 703 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	2 227 654 €	60 993 €	99 768€	17 840 €	6 494 €	2 412 749 €